



Foodscaping 2

Formation à distance offerte au coût de 24 \$ + taxes.
Le salaire réel de l'employé est remboursé à 50 %
(jusqu'à concurrence de 25 \$/heure)*

Cette formation est offerte
en collaboration avec



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Jardineries, serres et pépinières ornementales.

DATES DES FORMATIONS :

3 BLOCS DE 2 HEURES répartis comme suit :

Gr. 1 : Les mercredis 9, 16 et 23 mars de 13 h 30 à 15 h 30.

Gr. 2 : Les jeudis 17, 24 et 31 mars de 18 h à 20 h.

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Comment réussir son projet de foodscaping? Quels sont les agencements de végétaux à privilégier et les méthodes d'aménagement à mettre en place? Ce volet 2 de la formation foodscaping vous propose des projets concrets.

Pour plus d'information, contactez Isabelle Bonin-Lachance
au isabelle.bonin@quebecvert.com

Inscription : www.quebecvert.com

REMBOURSEMENT SALARIAL : Le salaire des participants en formation peut être admissible à un remboursement allant jusqu'à 50 % du salaire réel de l'employé (jusqu'à 25 \$/ heure) dépendamment des subventions salariales déjà reçues du gouvernement fédéral, par l'entreprise. Un talon de paie sera exigé avec le formulaire de demande de remboursement. En cas d'absence motivée ou non, le salaire ne sera pas remboursé.

Cette formation est réalisée grâce au soutien financier
de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Avec l'aide financière de :

Québec 